

INSCRIPTION SECONDE

- ⇒ L'admission en seconde fait l'objet d'une procédure spécifique
- ⇒ Les vœux des familles sont saisis par l'établissement d'origine sur l'application Informatique AFFELNET LYCEE du site de l'Académie de Nantes.
- ⇒ N'oubliez pas de compléter auprès de votre établissement une demande de dérogation, si votre collège d'origine ne dépend pas du secteur scolaire du lycée A. Briand.
- ⇒ Les candidatures seront examinées en commission par l'Inspection Académique
- ⇒ La réponse vous sera envoyée fin juin
- ⇒ A l'issue du résultat, vous recevrez un dossier d'inscription

ATTENTION

- ⇒ Il appartient aux familles de surveiller que la saisie des vœux soit bien faite par l'établissement d'origine sur le serveur académique dans les délais (dates consultables sur le site de l'Académie de Nantes, Rubrique « Orientation »)

Choix obligatoire de 2 enseignements d'exploration

- ⇒ Premier choix entre :
 - Sciences Economiques et Sociales - SES
 - Principes Fondamentaux de l'économie et Gestion – PFEG

- ⇒ Deuxième choix entre :
 - Santé et social - SS
 - Sciences et Laboratoire - SL
 - Sciences de l'Ingénieur (cumulable avec information et création numérique) - SI
 - Création et Innovation technologique - CIT
 - Création et Activités Artistiques : Arts visuels ou Arts du son
 - Information et création numérique – ICN
 - Méthodes et Pratiques Scientifiques – MPS
 - Littérature et Société - LS

INSCRIPTION PREMIERE Demandes extérieures au Lycée A. BRIAND

1^{ère} Générale (L, ES, S)

- ⇒ Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, vous adressez :
 - une demande écrite motivée à Madame la Proviseure du lycée A. BRIAND
 - tous les bulletins trimestriels de l'année et avis de passage du Conseil de classe.
 - copie dossier orientation post seconde
- ⇒ Résultat de la demande : début juillet
- ⇒ Dossier d'inscription envoyé par le lycée aux familles.

1^{ère} technologique (ST2S, STL, STI2D, STMG)

- ⇒ L'admission en 1^{ère} technologique fait l'objet d'une procédure spécifique
- ⇒ Les vœux des familles sont saisis par l'établissement d'origine sur l'application Informatique AFFELNET LYCEE du site de l'Académie de Nantes.
- ⇒ Les candidatures seront examinées en commission par l'Inspection Académique
- ⇒ La réponse vous sera envoyée fin juin
- ⇒ A l'issue du résultat, vous recevrez un dossier d'inscription

INSCRIPTION TERMINALE

Elève scolarisé en première

- ⇒ Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, vous adressez :
 - une demande écrite motivée à Madame la Proviseure du lycée A. Briand
 - tous les bulletins trimestriels de première et l'avis de passage du conseil de classe
- ⇒ Résultat de la demande : début juillet
- ⇒ Dossier d'inscription envoyé par le lycée aux familles.

Elève scolarisé en Terminale (doublement)

- ⇒ Dès les résultats du baccalauréat :
 - faire une demande écrite motivée à Madame la Proviseure du lycée A. Briand
 - adresser tous les bulletins trimestriels de terminale et le relevé de notes du BAC.

INSCRIPTION INTERNAT

La demande est à formuler au moment de l'inscription définitive, après admission dans la section

BOURSES SECONDE

- ⇒ La demande de bourses de lycée doit être faite dès le mois de mars auprès du collège d'origine

BOURSES PREMIERE ET TERMINALE

Elève déjà boursier

- ⇒ Vous signalez auprès de l'établissement d'origine le changement dès que l'inscription est définitive pour transfert du dossier.

Elève non boursier

- ⇒ La demande de bourses de lycée doit être faite dès le mois de mars auprès de l'établissement d'origine